



L'IAE ET L'ATTACHE, CADRES DE PROXIMITE - RENNES

<p>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :</p>	<p>Le plan managérial du ministère, élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre n°5794-SG du 10 juin 2015 relative à la gestion des cadres et au management dans la fonction publique de l'État, a été finalisé en octobre 2016. Il a pour objectif d'accompagner les cadres dans leur parcours professionnel et de développer une gestion efficace des cadres, notamment, en matière de formation continue.</p> <p>Dans ce cadre, a été considérée comme action prioritaire la mise en place d'une formation suite à une promotion interne en catégorie A par liste d'aptitude ou examen professionnel.</p> <p>En effet, les agents recrutés par concours externe d'élèves IAE, et en concours interne d'IAE et d'attaché disposent d'une formation initiale qui inclut des stages sur le management des équipes. Les IAE et les attachés recrutés par les voies de la promotion interne (liste d'aptitude et examen professionnel) ne bénéficient d'aucune formation sur la posture de cadre A.</p> <p>Afin d'accompagner les agents dans le changement de positionnement que cette promotion implique, une nouvelle formation « IAE et Attaché(e) : cadre de proximité » a été mise en place par l'INFOMA à la demande du ministère.</p> <p>Cette formation est rendue obligatoire pour les agents du MAA car le ministère considère comme primordial d'accompagner ce changement de fonction sur les aspects transverses : communication, déontologie, management même si les agents ne sont pas affectés d'emblée sur ce type de fonction, .</p>
<p>OBJECTIFS :</p>	<p>Ce stage a été conçu pour aider les agents nouvellement nommés dans un corps de catégorie A à s'approprier les fondamentaux de leur nouveau périmètre qu'il s'agisse de la posture, de la responsabilisation ou du management.</p> <p>Il facilite les échanges entre nouveaux promus qui peuvent vivre des situations analogues et favorise la découverte, par ces contacts, d'autres secteurs du ministère.</p> <p>En outre, il pourra permettre d'identifier les besoins de chacun en formation continue sur des sujets à approfondir.</p>
<p>PUBLIC CONCERNE :</p>	<p>Les IAE et attachés du MAA nouvellement promus par liste d'aptitude ou par examen professionnel. Compte tenu du caractère obligatoire, priorité sera donnée aux agents promus en 2017. En tout état de cause, les agents préparant les examens d'IAE ou d'attachés ne seront pas prioritaires.</p> <p>Ce dispositif ne concerne pas les IAE et Attachés recrutés suite au concours de déprécarisation dans la mesure où ces agents occupent déjà des fonctions de catégorie A.</p>
<p>CONTENU PROPOSE :</p>	<p>L'IAE et l'attaché au ministère en charge de l'agriculture.</p> <p>La communication.</p> <p>Une sensibilisation à la diversité, à la prévention, au traitement des discriminations et à la charte de la laïcité dans la fonction publique.</p> <p>Les fondamentaux du management.</p> <p>Les grands principes de la réglementation financière et budgétaire.</p> <p>Les grands principes du droit de la responsabilité des fonctionnaires en posture hiérarchique.</p>
<p>INTERVENANTS :</p>	<p>Formateurs interne MAA et consultants.</p>
<p>DATES : DATE LIMITE D'INSCRIPTION : DUREE : LIEU : NBRE MAX. DE PARTICIPANTS :</p>	<p>Du 11 au 15 mars 2019 1 mois avant la formation 4,5 jours (du lundi 13h15 au vendredi 15h30) Agro-Campus Ouest Rennes 2*15 stagiaires</p>
<p>RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF :</p>	<p>Cécile SOZET Martine FLUET</p>
<p>INFORMATION :</p>	<p>Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/ Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr</p>
<p>FRAIS D'INSCRIPTION : CODE EPICEA :</p>	<p>544,50 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères 176443 - 176444</p>